



devantnommeis en suis devenus home à dit monsignor le roy plain en homage, devant touz homes, après la citei de Mez et lez habitans de la dite citeit. Et le doient en samblant manière repenre mez hoirs que après moi ledit héritage tenront du devantdit monsignour de Boeme et de ses hoirs contaulz de Lucemborch, et estre lour homes en la manière devantdite. Et pour ceu que ce soit ferme chose et estauble, ai-je Colignons de Heu devant nommeis mis mon saiel en ces présentes lettres, et ai encor prieit et requis à home religiout et discret monsignor Alexandre, par la pacience de Dieu abbey de Saint-Arnoult defuers les murs de Mes, et à monsignor Pierre de Heu, chevalier, mon freire, que il en tesmoigne des choses dessusdites voille metre lour saielz en ces présentes lettres avec le mien saiel. Et nous Alexandre, par la pacience de Deu abbes de Saint Arnoult et je Pieres de Heu, chevalier desordis, à la priere de nostre chier et bien ameit Colignon de Heu desordit avons mis nos saielz en ces présentes lettres avec le sien. Lesqueilles furent faites l'an de grace nostre Signour M. CCC quarante et un.

XVII.

1342, 14 mai. Paris. — Jean de Heu, chanoine de Metz, déclare être devenu homme de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, devant tous hommes, excepté la ville de Metz, pour 30 livres tournois de rente que le roi lui a assignée sur le moulin de Daussy. Sceau de Thiry de Huncherange.

Arch. dép. du Nord à Lille, B 785, 7429. — Original sur parchemin; sceau de Thiry de Huncheranges, en cire rouge, conservé en partie: forcé de 6 pièces, chargé d'un lambel à trois pendants.

Reg.: Wurth-Paquet, XXI, 1519.

Sachent tuit que je Jehan de Huy, chanoines de Mez, sui devenus homs de très-haut et excellent prince mon chier seigneur mons.: Jehan par la grace de Dieu roy de Boeme et conte de Lucembourg, et les doi li ou ses hoirs contes de Lucembourg servir et aidier au-devant de tous autres seigneurs, excepté ladite ville de Mez, ainsi et en la manière que homme doit faire son seigneur. Et pour ce ledit mons. le roy m'a donné et assené à ma vie trente livrez de tournois d'annuel rente monnoye courant à Mez, à prendre et à recevoir au terme de Noël, sur les émolumens et revenues du moulin que l'en dit le moulin de Daussy. Pour lesquelles trente livrées de rente je suy devenuz les homs en la manière que dessus est dit. En tesmoing de ce j'ai séellé ceste lettre de mon séel et à gregneur confirmation ai prié et requis noble homme mess. Thierry de Honkerenges, chevalier, qu'il vousist à ces lettres mettre son séel. Et je Thierry de Honkerenges, à la prière et requeste dudit Jehan ai mis à ces lettres mon séel en signe de vérité. Ce fut fait à Paris, le mardi avant penthecouste, l'an mil CCC quarante et deux.